



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 56

---

## PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ DES RUES ET DES COMMUNAUTÉS

Adoption de la motion tendant à  
l'attribution d'une période de temps

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012

## LE SÉNAT

Le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012

### PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ DES RUES ET DES COMMUNAUTÉS

#### ADOPTION DE LA MOTION TENDANT À L'ATTRIBUTION D'UNE PÉRIODE DE TEMPS

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :**  
Honorables sénateurs, la motion proposée par le leader adjoint du gouvernement ferait en sorte que le débat, à l'étape de l'étude du rapport et de la troisième lecture du projet de loi omnibus en matière de justice, serait limité. J'ai peine à croire que les membres de ce gouvernement, qui se vantent fièrement de défendre la liberté d'expression, puissent se permettre d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour limiter le droit des sénateurs de l'opposition de s'exprimer, surtout qu'aucun sénateur du gouvernement ne nous a raisonnablement expliqué la ou les raisons pour lesquelles une telle motion d'attribution de temps s'avère nécessaire dans les circonstances actuelles.

Honorables sénateurs, les Canadiens s'attendent à ce que le Parlement étudie soigneusement tous les projets de loi qui lui sont présentés. Le projet de loi C-10 est un ensemble disparate de neuf projets de loi, regroupés en une énorme brique, contenant des mesures législatives dont les effets sont très sérieux. Avec une période de temps limitée à six heures, comment pouvons-nous nous acquitter de nos responsabilités à l'égard de tous les citoyens canadiens? Honorables sénateurs, c'est totalement inacceptable.

[Traduction]

Honorables sénateurs, comme on l'a déjà dit, on ne peut pas justifier une mauvaise politique en répétant, tel un mantra, qu'on a un mandat. Tous les Canadiens aspirent à des rues et à des communautés sûres et tous les parlementaires et tous les partis partagent cet objectif. Aucun parti politique ne peut prétendre être le seul à se préoccuper de la sécurité de tous les Canadiens. J'ai littéralement reçu des milliers de courriels de citoyens de ma province, l'Alberta, qui s'inquiètent des dispositions du projet de loi C-10.

Depuis l'étude du projet de loi C-10 ici à l'étape de la deuxième lecture, plusieurs études et analyses ont été effectuées. Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a accompli un travail remarquable en étudiant ce volumineux projet de loi en très peu de temps. Je remercie le président du comité, le sénateur Wallace, et la vice-présidente, madame le sénateur Fraser, d'avoir admirablement géré cette tâche difficile. Je remercie également les membres du comité de tout le temps qu'ils ont consacré à cette étude. Cela dit, je suis déçue que le projet de loi qui nous a été renvoyé à l'étape du rapport ne tienne pas compte des témoignages entendus lors des audiences exhaustives du comité.

• (1410)

J'aimerais simplement lire quelques observations formulées par des témoins qui ont comparu aux audiences du comité sur ce projet de loi. Le 2 février, l'honorable Daniel Shewchuk, ministre de la Justice du Nunavut, a dit ce qui suit :

L'importance accordée à l'incarcération dans le projet de loi — par le biais des dispositions sur les peines minimales obligatoires — garantira un afflux de détenus dans nos prisons territoriales déjà surpeuplées et provoquera un arriéré encore plus lourd au palais de justice [...]

Le projet de loi C-10 nous privera de ressources financières dont nous avons besoin pour travailler sur les causes profondes de la criminalité et pour financer les programmes de réadaptation, préférant proposer un modèle punitif qui ajoutera un stress supplémentaire à notre infrastructure correctionnelle déjà surchargée et à notre tribunal.

[...] je demande que l'application du projet de loi soit reportée afin que le gouvernement du Nunavut ait le temps, avec le gouvernement du Canada, d'élaborer l'infrastructure dont notre système judiciaire et correctionnel aura besoin pour assumer ce nouveau fardeau.

Honorables sénateurs, le témoignage a été entendu, mais on n'en a pas tenu compte.

L'Assemblée des Premières Nations a déclaré ce qui suit au comité le 20 février :

Les Premières nations sont d'avis que le projet de loi C-10 ne fera qu'accroître la surreprésentation déjà inacceptable des Autochtones dans le système de justice pénale.

Honorables sénateurs, le témoignage a été entendu, mais on n'en a pas tenu compte.

L'Association for the Treatment of Sex Offenders a déclaré ce qui suit au comité le 21 février :

Si notre but est de réduire la criminalité et la récidive par l'imposition de peines minimales obligatoires, l'inscription des délinquants au registre ou l'élimination de différents types de libération structurée dans la collectivité, nous ne pouvons pas nous attendre à des résultats très concluants, d'après ce qui se passe ailleurs, en particulier aux États-Unis. [...] Si nous voulons réduire la récidive, rien ne nous oriente vers cette voie.

Honorables sénateurs, le témoignage a été entendu, mais on n'en a pas tenu compte.

Le Centre de toxicomanie et de santé mentale a déclaré ce qui suit au comité le 23 février :

Nous savons, notamment, que pour les infractions mineures ou moins graves, l'imposition de peines minimales obligatoires et de peines plus sévères ne fait qu'augmenter le taux général de récidive. Si notre objectif est de le réduire, nous ferons le contraire de ce qu'il faut faire.

Honorables sénateurs, le témoignage a été entendu, mais on n'en a pas tenu compte.

Randall Fletcher, spécialiste de la déviance sexuelle pour les services correctionnels du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, a déclaré ce qui suit au comité le 21 février :

De nombreuses recherches effectuées au Canada indiquent que les programmes de traitement et de réadaptation offerts aux délinquants réduisent le taux de récidive, et ce, quel que soit le type d'infraction criminelle, y compris les infractions à caractère sexuel, alors qu'à elles seules, les peines n'ont aucun effet ou, s'il s'agit de peines sévères, elles ont le déplorable effet d'accroître le taux de récidive.

Encore une fois, honorables sénateurs, le témoignage a été entendu, mais on n'en a pas tenu compte.

Il a abondamment été question des visées idéologiques du gouvernement. On a aussi débattu en long et en large du mandat et du rôle de notre Chambre, ainsi que du respect que leur doit le gouvernement. Aujourd'hui, avec le fameux programme de répression de la criminalité du gouvernement, j'ai l'impression d'être témoin d'un des exemples les plus troublants de soumission du Sénat aux diktats de l'autre endroit et au programme du parti qui y est majoritaire.

Mon collègue, le sénateur Di Nino, pour qui j'ai beaucoup d'estime, a déjà traité du problème ici même, le 23 octobre 2003. Il a dit ce qui suit :

Trop souvent, surtout depuis une dizaine d'années, notre assemblée est soumise aux diktats de l'autre endroit [...] On ne devrait pas nous refuser la possibilité de consacrer tout le temps voulu à l'étude des dossiers [...]

Je n'ai pas souvent abordé cette question, mais je vous dirai franchement que je suis incapable de justifier ce genre de choses [...]

[Français]

Honorables sénateurs, hier seulement, l'ancienne juge de la Cour suprême du Canada, l'honorable Louise Arbour, a déclaré que ce gouvernement fait fausse route en mettant en œuvre les peines minimales obligatoires du projet de loi C-10.

Faisant partie d'un groupe de leaders internationaux comprenant l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, l'ancien président du Brésil, Fernando Cardoso, et l'ex-directeur de la Réserve fédérale américaine, Paul Volcker, la Global Commission on Drug Policy a annoncé que le Canada est sur le point de répéter les mêmes erreurs graves que d'autres pays, s'avançant encore plus loin sur une voie qui s'est avérée immensément destructrice et inefficace. Honorables sénateurs, le Canada fait réagir le monde entier.

Honorables sénateurs, les Pères de la Confédération ont institué cette Chambre afin de faire une deuxième analyse approfondie de tous les projets de loi.

Une tendance inquiétante se dessine depuis que le gouvernement a remporté la majorité qu'il convoitait. À plusieurs reprises, nous l'avons vu, tant ici qu'à l'autre endroit, recourir à des stratagèmes procéduraux pour étouffer le débat sur ses mesures législatives.

Cette motion comprise, le gouvernement aura invoqué la clôture ou l'attribution de temps relativement à sept mesures législatives

distinctes, dont la dernière regroupe neuf projets de loi. L'attribution de temps est un outil dont le gouvernement ne doit se prévaloir que lorsqu'il faut faire preuve de diligence extrême, pas pour damer le pion à ceux qui ne partagent pas son avis.

Honorables sénateurs, le Président Kinsella lui-même a qualifié la motion d'attribution de temps de guillotine et de bâillon dont use le gouvernement envers cette Chambre. Ainsi, le 18 décembre 2001, le Sénat étudiait le projet de loi C-36 — la première loi antiterroriste —, qui découlait des tragédies du 11 septembre 2001. Il s'agissait de toute évidence de circonstances hors de l'ordinaire. Pourtant, même à cette période critique, notre honorable Président, le sénateur Kinsella, qui occupait alors le rôle que j'occupe actuellement, celui de leader adjoint de l'opposition, a été d'avis que ces circonstances hors de l'ordinaire ne justifiaient d'aucune manière le recours à l'attribution de temps. Je cite ce qu'il a dit le 18 décembre 2001 :

Le gouvernement est prêt à imposer le bâillon pour clore le débat et faire mettre le projet de loi aux voix, comme il l'a fait aux Communes. [...] Ils ont laissé tomber les Canadiens.

Voilà ce qui est en jeu dans la motion dont nous sommes saisis. Le gouvernement utilise son pouvoir pour se donner des pouvoirs plus grands encore. Ce n'était pas nécessaire.

L'opinion du sénateur Kinsella était alors partagée par le sénateur Di Nino, qui a pris la parole quelques minutes plus tard pour faire écho aux propos de son collègue, le leader adjoint de l'opposition. Voici ce qu'il a dit :

Honorables sénateurs, de toutes les délibérations qui ont lieu dans cette Chambre, celle-ci me perturbe le plus. Mon ami, le sénateur Kinsella, a dit que cette mesure était la « guillotine ». On l'a appelée clôture et attribution de temps. Je dis également qu'elle bâillonne le Parlement.

Honorables sénateurs, si nous décidons collectivement que nos dispositions sur l'attribution de temps doivent être la règle...

**Son Honneur le Président : À l'ordre!**

Cela n'a rien à voir avec la guillotine, mais le Règlement est très clairs : chaque sénateur, pendant ce genre de débat, dispose de 10 minutes.